



dossier de
presse

Conférence-débat

**Les forêts domaniales périurbaines d'Île-de-France,
Enjeux et perspectives**

Le 25 janvier 2012

**Assemblée nationale
Salle Victor-Hugo**

Sommaire

Des enjeux élevés, un contexte exigeant

Un atout pour la Région capitale

Perspectives et gouvernance pour demain

L'Office national des forêts en un clin d'oeil

Les intervenants

- **Hervé Gaymard**, président du Conseil d'administration de l'ONF,
- **Martine Chalvet**, auteur de l'ouvrage « Une histoire de la forêt »
- **Liliane Pays**, conseillère régionale d'Île-de-France
- **Jean-Yves Perrot**, maire de Marly-le-Roi
- **Pascal Viné**, directeur général de l'ONF
- **François Bland**, directeur territorial Ile-de-France Nord Ouest
- **Pascal Berthelot**, journaliste à Europe 1, animateur de la conférence

Annexes

- ***Plaquette « les forêts domaniales d'Île de France, un atout... »***
- ***Rapport remis par Hervé Gaymard au Président de la République***
- ***Contrat d'objectifs 2012-2016***
- ***La lettre du Préfet de la Région Île-de-France***

Des enjeux élevés, un contexte exigeant



Les forêts domaniales d'Ile-de-France sont un creuset d'expériences pour relever les défis de la forêt de demain. Couvrant plus de 6% du territoire, elles sont un atout pour la région capitale et une chance pour les 13 millions de Franciliens.

Face aux attentes fortes de nos concitoyens sur la forêt, mais aussi à certaines inquiétudes ou incompréhensions sur des actions sylvicoles, particulièrement en contexte périurbain, il est essentiel de renforcer le dialogue sur la mission de gestion durable et multifonctionnelle des forêts conduite par l'ONF.

Une gestion durable qui apparaît bien comme la seule réponse concrète aux enjeux, climatiques, énergétiques, économiques et sociaux qui se dressent devant nous.

Les forêts domaniales périurbaines franciliennes concentrent une richesse et des attentes sociales élevées : accueil de 80 millions de visites annuelles, biodiversité remarquable, noyaux structurant de la trame verte et bleue, production de bois de qualité et de bois énergie.

L'action conduite par l'ONF s'inscrit donc dans un contexte très exigeant. La gestion des paysages forestiers requiert des techniques adaptées et une communication renforcée auprès du public.

Ce travail complexe sur le vivant implique une gouvernance particulière, faite de relations étroites avec les collectivités territoriales et d'un dialogue renouvelé avec les différents partenaires de l'Office national des forêts.

L'ONF engage une démarche concertée visant à rénover la politique de gestion des forêts domaniales périurbaines. Ainsi, un directeur de projet « forêts périurbaines » est nommé pour animer et mettre en œuvre ces actions en Ile-de-France.

« C'est le travail que j'ai souhaité engager avec le personnel de l'ONF, en lien étroit avec les élus et les différents partenaires. Les forestiers de l'ONF sont fiers de travailler dans cette perspective. Nous avons d'ailleurs inscrit cette démarche dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 entre l'ONF, l'Etat et les communes forestières », indique Hervé Gaymard, président du Conseil d'administration de l'ONF.

Un atout pour la Région capitale



Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

L'ONF assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

En Ile-de-France, 50 forêts domaniales couvrent 72 500 hectares, soit 6 % de la surface de la région. Ce sont de grands massifs prestigieux, pour la plupart hérités des forêts royales.

Comme sur l'ensemble du territoire, l'ONF s'attache à concilier les trois piliers de la gestion durable des espaces naturels, (économique, environnemental et sociétal), mais en Ile-de-France où ces enjeux sont tous exacerbés, la dimension sociétale prévaut dans tous les actes de gestion.

Véritables réservoirs de biodiversité aux abords des villes, les forêts domaniales d'Ile-de-France abritent une richesse biologique reconnue des scientifiques. Plus de la moitié participe au réseau écologique européen Natura 2000 et 3 900 ha en réserves biologiques.

Avec pas moins de 80 millions de visites chaque année, ces forêts offrent aussi un accès privilégié et sécurisé à la nature et à un patrimoine culturel unique pour les 13 millions de Franciliens.

L'ONF met à disposition du public et des scolaires des lieux de sensibilisation et de pédagogie, dont un parc de loisirs, l'Espace Rambouillet, et quatre centres d'initiation à l'environnement qui accueillent chaque année 2 100 classes et 53 000 scolaires.

Ces forêts contribuent à l'approvisionnement régulier de la filière bois et au développement des usages énergétiques du bois.

250 000 m³ de bois sont commercialisés, soit l'équivalent de 1 000 maisons en structure bois et de 215 000 barils de pétrole économisés.

25 janvier 2012

Perspectives et gouvernance pour demain

La gestion des forêts publiques, celles de l'Etat et celles des collectivités territoriales, gérées par l'ONF, est, de par le Code forestier, fondé sur un principe de multifonctionnalité.

La multifonctionnalité vise à simultanément préserver la biodiversité, accueillir le public et assurer une production de bois, au sein de chaque massif forestier. La multifonctionnalité constitue le socle sur lequel s'appuie la démarche de développement durable des forêts publiques. Il s'agit d'une démarche exigeante, complexe, et qui fonde l'action au quotidien de l'ONF.

En zone périurbaine, les attentes des habitants, parfois inquiets de voir le paysage changer, conduisent l'ONF à renforcer les dispositifs de gouvernance, afin de mieux adapter ses techniques forestières aux enjeux spécifiques de ces territoires. La gestion forestière de l'Office national des forêts se doit en effet d'être exemplaire et en lien permanent avec les attentes et les évolutions de notre société.

Pour relever ce défi, l'ONF engage une démarche concertée visant à rénover la politique de gestion durable des forêts domaniales périurbaines. Cette initiative est inscrite dans le cadre du **Contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 entre l'ONF, l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)**.

En région Ile-de-France, elle constitue un axe prioritaire de la Direction territoriale Ile-de-France et Nord Ouest de l'ONF. A cet effet, directeur de projet « forêts périurbaines » est nommé.

La démarche proposée vise à renforcer les dispositifs de concertation existants, en les faisant évoluer pour mieux répondre aux attentes des élus, des associations et des partenaires économiques.

